

Frayssinét-le-Gélat



infos



Le mot du Maire

Frayssinetois, Frayssinetoises,

Encore un printemps confiné !

Les projets initiés en début de mandat se poursuivent malgré les restrictions sanitaires qui augmentent, parfois considérablement, les délais.

Souhaitons que ce troisième « confinement » et la campagne de vaccination aient pour effet de nous permettre de vivre un bel été.

La Maire

Nadège GOMEZ

Centre de vaccination à Salviac

Depuis début mars, le **Centre intercommunal de Santé Cazals-Salviac** est **centre de vaccination anti COVID**, les mardis, mercredis et jeudis de 13 h 30 à 18 heures.

Des bénévoles, médecins et infirmières accueillent les personnes âgées de 75 ans et plus **sur rendez-vous uniquement** pris :

- soit par téléphone au **0 800 54 19 19**
- ou via le site internet Doctolib à l'adresse <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/salviac/vaccination-covid19-centre-intercommunal-de-sante-cazals-salviac>



Si vous n'avez pas accès à internet ou ne parvenez pas à obtenir de rendez-vous par téléphone, n'hésitez pas à contacter la mairie pour obtenir de l'aide.

Vie citoyenne



Rendez-vous électoral
Elections départementales et régionales

13 et 20 juin 2021

Sauf report lié au contexte sanitaire



Etat civil

Naissance : 15/03/2021 - Ellie SANSON
Décès : 01/01/2021 - Madame Madeleine PERIE née BEBENGUT
13/02/2021 - Monsieur Marc STEYAERT
01/03/2021 - Madame Jeannine RAVET née SCHWALM

Bon à savoir



C'est le printemps, les fleurs sortent de terre et aussi des constructions annexes, dont certaines sont **soumises à la réglementation du code de l'Urbanisme**.

Installation d'annexes extérieures dans son jardin ou sa propriété : il est parfois nécessaire de demander une autorisation. Cela dépend tout d'abord du type de l'annexe : installation permanente (abri de jardin, pergola,...) ou d'une installation provisoire (piscine hors sol, tonnelle, serre de jardin, ...). Les caractéristiques et la surface de l'annexe doivent ensuite être prises en compte.

Annexe permanente : cabane de jardin (ou abri de jardin), kiosque, pergola, structure légère d'aire de jeux (portique, toboggan, balançoire, trampoline,...), barbecue fixe (en pierre, en brique), cabinet de toilette ou douche en extérieur.

Aucune démarche n'est nécessaire si les dimensions de votre annexe ne dépassent pas **12 m** de hauteur et **5 m²** de superficie (surface de plancher et emprise au sol) Si les dimensions de votre annexe dépassent au moins l'un de ces seuils, vous devez demander une autorisation d'urbanisme.

Surface de plancher et emprise au sol	inférieure ou égale à 5 m ²	Aucune autorisation
	jusqu'à 20 m ²	Déclaration préalable de travaux
	supérieure à 20 m ²	Permis de construire

Annexe provisoire : piscine hors-sol, tonnelle, serre de jardin, trampoline, ...

Vous pouvez installer temporairement une structure démontable sans avoir à demander d'autorisation, si elle est implantée **3 mois maximum dans l'année**.

Si la durée d'installation de votre annexe doit dépasser ce délai, vous devez demander une autorisation d'urbanisme (selon les dimensions de votre installation, déclaration préalable de travaux ou permis de construire).

A savoir : Vous pouvez installer des châssis et serres de production sans formalité si leur hauteur n'excède pas 1,80 mètre.

La réalisation de travaux sans autorisation constitue une infraction pénale. Le fait d'exécuter des travaux mentionnés aux articles L. 421-1 à L. 421-5 en méconnaissance des prescriptions imposées pour un permis de construire, ou par la décision prise sur une déclaration préalable est puni d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans la construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6 000 euros par mètre carré de surface construite, au sens de l'article L.430-2 soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé.

Caravane et mobile-home

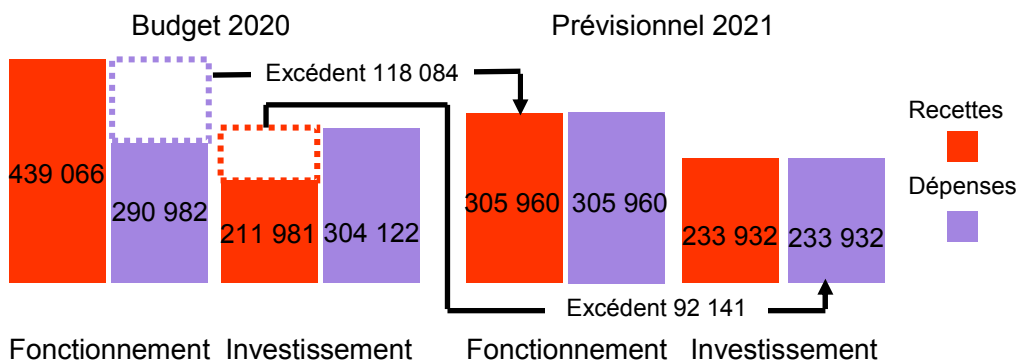
Vous pouvez installer votre caravane dans votre jardin sans autorisation si vous ne l'utilisez pas comme habitation ou comme annexe à votre logement. Elle doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction, ...) afin de pouvoir quitter son emplacement à tout moment. **L'installation d'un mobile-home dans votre jardin est interdite, quel que soit l'usage et la durée d'installation envisagée.**

Actions et projets

- ⇒ La commission **voirie** travaille sur un projet d'amélioration de la circulation dans le bourg afin de limiter la vitesse des camions notamment.
- ⇒ Poursuite du travail sur **l'adressage** : le long travail de nommage des voies est terminé. La partie informatique sur un site dédié permettant la création de la numérotation vient de débuter.
- ⇒ **Déménagement de l'école** pendant les vacances d'avril en vue des travaux d'agrandissement. Le 26 avril, **la rentrée se fera donc à la salle des fêtes**.
- ⇒ Le conseil municipal a décidé de **mettre en vente la maison** situé dans le bourg au rond point.
- ⇒ Le **budget 2020 a été approuvé** lors du conseil municipal du 18 février. Le **budget prévisionnel 2021** a été établi le 24 mars. Après plus de 10 années sans augmentation et compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidents permanents, les élus se sont prononcés en faveur d'une légère augmentation (1%) des **taux d'imposition des taxes communales**.

Budget communal

Le budget communal se divise en 2 sections : le **fonctionnement** qui sert aux produits et charges courantes et **l'investissement** qui permet de réaliser des projets. Le budget de l'année écoulée doit être équilibré : recettes = dépenses. L'excédent est transféré sur le budget prévisionnel de l'année à venir. Ce prévisionnel doit être équilibré.



<https://www.frayssinet-le-gelat.fr>

Le **site internet de la commune** est en ligne depuis quelques mois et nous espérons que vous avez eu l'occasion de le consulter. Ce site qui a pour but d'apporter des informations utiles est fait pour vous, habitants de la commune, mais aussi pour les visiteurs saisonniers et les personnes qui cherchent à s'installer dans le village. Nous restons bien sûr à votre écoute afin de l'améliorer : si vous avez des suggestions ou des corrections, n'hésitez pas à nous contacter.

Les hébergeurs (gîtes, chambres d'hôtes), commerçants et artisans qui souhaitent être mis en avant par le biais du site doivent contacter la mairie afin de transmettre toutes les informations qu'ils souhaitent y faire figurer et autoriser la commune à les diffuser.

Calendrier des manifestations à venir



Sous réserves : en fonction des contraintes sanitaires et de l'obtention des autorisations préfectorales

08 mai : commémoration Victoire 1945 à 11 h

21 mai : commémoration des événements de 1944

13 juin : vide greniers de l'APE (Association des Parents d'Elèves)

Un Frayssinetois au départ du 4L TROPHY 2022



Matisse DIMITRI accompagné de **Lucas BOLOS**

(Castelfrancois membre de notre club de foot) se sont lancés

le défi humanitaire et sportif de rallier Marrakech en 4L.

Le 4L TROPHY est un **rallye de 12 jours qui allie**

aventure et solidarité. Chaque équipage a pour mission



de transporter au moins 10 kg de **fournitures scolaires et matériel sportif qui seront distribués aux écoles marocaines**. L'édition 2022 est programmée du 17 au 27 février.

Matisse et Lucas ont un peu moins d'un an pour s'y préparer et **collecter les dons qui seront remis aux écoles**, mais aussi pour réunir la somme qui leur permettra de couvrir tous les frais (inscription, carburant, assurance, nourriture, ...) soit entre 8 et 10 000 €. Pour y parvenir, ils **ont créé une cagnotte**. Si vous voulez les voir sur la ligne de départ connectez-vous à <https://cotizup.com/les-pi-lot> pour faire un don. Si vous voulez faire des dons de fournitures, matériel, ... contactez Lucas par mail :

l_bolos@orange.fr

L'Art et la Bannière

A l'occasion du 400^{ème} anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine l'association **l'Art & la Bannière** exposera 38 bannières sur le thème des **Fables de La Fontaine** sur les murs de 5 villages (Frayssinet-le-Gélat, Goujounac, Montcléra, Pomarède, et Saint-Caprais) de **juillet à novembre**.



Bibliothèque/ médiathèque :

Appel à bénévoles

L'équipe des bénévoles de la médiathèque de Frayssinet-le-Gélat **recherche des volontaires** afin de poursuivre sa mission de service public. Ils recherchent principalement des personnes ayant des bases en informatique, une bonne forme physique et surtout qui aime lire. Si vous êtes intéressé(e) veuillez vous présenter à la médiathèque de Frayssinet-le-Gélat les mardi après-midi de 16h30 à 18h30 pour prendre contact avec Marion Sourt, responsable de la bibliothèque.

Pendant le confinement la bibliothèque reste ouverte

mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30 / samedi de 10h30 à 12h30

Suivez les infos de notre village sur le site <https://www.frayssinet-le-gelat.fr/>
et la page facebook **Mairie Frayssinet-Le-Gélat**

Demandez le bulletin par mail en envoyant un message à infosflg@orange.fr



1er trimestre 2021
Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique